



Séance par correspondance du conseil d'administration du CGDIS du mois d'avril 2020 - Communication

En raison de l'état de crise et afin de respecter les consignes de distanciation physique du Gouvernement visant à éviter la propagation du COVID-19, le conseil d'administration s'est tenu sous forme d'une visioconférence en date du 23 avril, qui a été suivie d'un vote par correspondance comme prévu par le règlement d'ordre interne modifié, adopté lors de la séance du mois de mars.

Dans un premier temps le Directeur général a tenu à faire le **point sur la situation** actuelle afin d'informer les membres du conseil d'administration des actions menées par le CGDIS depuis le début de la crise et des perspectives de reprise progressive des activités.

Le tableau lié aux **affaires du personnel** présentant les changements d'affectation, promotions, réductions de stage et démissions a été approuvé. L'**organigramme** administratif du CGDIS, mis à jour, a également été approuvé et le remplacement d'un membre au sein de la **commission de reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis de l'expérience** avalisé.

20 conventions de **transfert de biens meubles et de louage portant mise à disposition de biens immeubles**, à conclure entre le CGDIS et des communes ont reçu l'aval du conseil d'administration, ce qui porte le nombre de conventions qui ont été approuvées par le CA à 57 à ce jour.

Finalement, le conseil d'administration a donné son accord pour un certain nombre de changements au niveau des **emplois managériaux**, dont la nomination d'un chef de service Charroi et équipement pour la Direction des Moyens Logistiques, la nomination d'un Chef CIS et Chef CIS adjoint en remplacement de démissions correspondantes et la nomination de 2 chefs de base SAMU adjoints.

Des séances d'assermentation individuelles par vidéoconférence ont également eu lieu.